

CAPD du 04 juillet 2019

La Commission administrative Paritaire Départementale (CAPD) relative à la phase d'ajustement du mouvement s'est tenue hier à 17h.

Les affectations prononcées ont concerné:

- les enseignants dont la classe a été fermée lors du Comité Technique Spécial Départemental d'hier matin (9)
- les enseignants ayant postulé au 2ème tour des directeurs (6)
- les enseignants ayant été affectés hors vœux lors de la phase-1 sur un poste éloigné géographiquement (66 situations modifiées)
- les enseignants affectés sur un poste de titulaire secteur (TRS) (669) dont la quasi-totalité avaient fait parvenir leur fiche de vœux au service. Certains d'entre eux restent à ce jour en surnombre dans les circonscriptions.

Les informations ont été mises à jour dans i-prof.

Dans les jours prochains, il sera procédé:

- aux affectations des Mis à disposition (MAD) des circonscriptions (238), dont seuls les 2/3 ont fait remonter leurs vœux. Les MAD seront positionnés par les IEN sur les postes vacants (ouvertures du CTSD, départs d'enseignants, ASH, fractions toujours vacantes notamment du fait du temps partiel du TRS affecté...)
- à l'examen des situations des stagiaires CAPPEI
- à l'examen des situations de quelques situations individuelles encore en suspens.